



Procès-verbal Séance du Conseil Municipal du 14 MAI 2024

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, VEDEL P, THEULE JC, KROGSDAHL A, STEHLE C,
Procuration : MINAZZO D à THEULE JC **Absent** : NICAISE V

I- AVANT CONSEIL :

M. le Maire souhaite la bienvenue au public venu assister à ce conseil.

RENOUVELLEMENT DES POSTES : Selon le Pacte de gouvernance signé par l'ensemble des élus lors de l'installation du conseil municipal, il est procédé chaque 2 ans par un vote de confiance au renouvellement des postes de maire et d'adjoints.

Celui-ci a eu lieu en conseil privé du 7 mai 2024 et tous les élus ont été reconduits dans leur fonction :

R. SIEGEL a été reconduit dans sa fonction de maire à 7 voix / 8,

JP. MORESMAU a été reconduit dans sa fonction de premier adjoint au maire à 8 voix / 8

D. MINAZZO a été reconduit dans sa fonction de deuxième adjointe au maire à 4 voix / 8

B. GILHET a été reconduit dans ses fonction de troisième adjoint au maire à 7 voix / 8

BILAN TRIMESTRIEL :

M. MORESMAU fait état du bilan de M. le Maire qui a participé au cours du trimestre à 111 réunions et rendez-vous. La rémunération du maire - 592 €/mois pour la Commune et 168 €/mois pour la CCVH - est minime par rapport à l'investissement humain demandé. Les rencontres entre les différents partenaires sont importantes voire primordiales dans la vie politique locale.

VISITE DU PREFET : le 30 avril le Préfet de l'Hérault, M. Francois-Xavier Lauch ainsi que l'Archevêque, Mgr Norbert Turini, sont venus à la rencontre des élus. Au cours d'une longue visite les différents projets ont alors été présentés, notamment « Gellone 2050 » qui a retenue toute leur attention et leur approbation. Une réunion avec les différents partenaires concernés aura lieu très prochainement.

Il a été évoqué avec le représentant de l'Eglise la cession de la Gloriette et du Moulin de l'Abbaye à la commune pour remettre en état ces lieux, les protéger et les valoriser. Une réflexion est en cours autour de la plantation d'arbres fruitiers.

Il a également été évoqué la position du Conseil Municipal vis-à-vis des ZAENK (zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestre de production d'énergies renouvelables); le préfet acquiesce la position des élus et les incite à réfléchir à une zone d'implantation de panneaux solaires sur le territoire. Les services de la Drac aujourd'hui n'y sont pas favorables alors pourquoi ne pas mutualiser avec d'autres communes afin d'organiser les choses collectivement.

D'autres thèmes ont été abordés comme la multiplication des locations saisonnières Airbnb. Un équilibre doit être trouvé entre la demande d'hébergement touristique dans notre commune et la nécessité de logement à l'année. Le gouvernement étudie cette problématique avec notamment la piste de la compensation (1 résidence principale pour 1 résidence en location touristique pour un même propriétaire).

Cette rencontre de cinq heures a été riche en discussion, le Préfet a été très à l'écoute des élus.

Le projet de **réhabilitation de la buvette du Théâtre de verdure -projet pavillon** – avance bien : L'état devrait financer à hauteur de 40 % sur l'exercice 2025. Le permis de construire a été accordé ; la mise en concurrence des entreprises va être lancée pour un démarrage de travaux fin 2024 et un achèvement fin mai 2025.

Concernant le **projet signalétique**, le département en date du 29/04/2024 a accordé une subvention à hauteur de 30 000 € l'achat et l'installation de mobiliers signalétiques. Reste à valider avec les services de l'Etat.

En vue du **renouvellement du label Grand Site de France Gorges de l'Hérault** en 2024, des réunions de concertation sont organisées à Aniane et Saint-Jean-de-Fos. M. le Maire a souhaité qu'une réunion spécifique soit également organisée sur notre commune afin que les habitants et les professionnels participent à cette concertation. Le grand site va s'agrandir en suivant l'ossature des Gorges de l'Hérault à partir de Laroque jusqu'à Arboras. Le nom de Saint-Guilhem-le-Désert devrait réintégrer le nom du Grand Site.

En Septembre pourrait avoir lieu un **weekend « sport »** au Théâtre de Verdure et ailleurs sur la commune ; avec initiations à différents sports collectifs – une réunion sera organisée à cet effet afin d'organiser cette initiative.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite 3DS, règlemente la dénomination des voies et la numérotation des habitations. Le numérotage des habitations et l'attribution de noms aux rues et aux places sont des opérations indispensables au bon fonctionnement des services communaux, à la bonne exécution de la distribution du courrier. B. GILHET en collaboration avec Virginie ont parcouru les rues du village afin de vérifier la conformité des adresses. Quelques incohérences ont été repérées Rue Font du Four. Concernant les écarts et notamment le hameau des Lavagnes un travail d'adressage va être réalisé.

Extinction du réseau cuivre : à partir de janvier 2025 il n'y aura plus la possibilité de souscrire de nouveaux abonnements fixes sur le réseau cuivre mais uniquement des créations de lignes avec des contrats haut débit fibre. Sur la commune quelques cas restent compliqués mais aujourd'hui 53 % des branchements sont équipés de la fibre.

Cette décision rentre dans tous à fait dans le projet d'effacement des réseaux tant au niveau des particuliers qui n'auront plus une multitude de câbles sur leur façade et –à terme - plus de paraboles sur leur toiture, qu'au niveau collectif ou les poteaux télécom pourront être enlevés.

Parallèlement le projet d'enterrement complet des lignes électriques par ENEDIS sur la RD4 entre Clamouse et le village avance et pourrait permettre de supprimer une trentaine de poteaux d'ici 2026.

Réhabilitation de l'Aire de jeux Max Rouquette : le projet est une belle réussite ; il n'est pas tout à fait achevé, des rondins de bois viendront délimiter l'espace ouvert et des haies seront plantées au printemps 2025.

La parole est donnée à l'assistance :

Mme Farhi fait remarquer qu'un murier est tombé en contrebas de la route, avenue Saint Benoit d'Aniane. Les agents de la commune se chargeront de l'enlever.

M. Larbiou interpelle les élus sur la sécurité des piétons Avenue Saint Benoit d'Aniane, les trottoirs sont très étroits et le partage de la voie entre piétons et véhicules n'est pas sans danger.

M. le Maire rappelle que cette portion de route est une zone 20 ou les piétons sont prioritaires. Les élus sont conscients du danger.

M. le Maire a demandé à l'entreprise Pastor TP de faire une proposition d'aménagement pour implanter des plots provisoires sur le grand chemin devant le Théâtre de Verdure afin de créer une chicane (sans alternat pour « casser la ligne droite » et diminuer la vitesse de véhicules.

Les panneaux d'information indiquant les disponibilités des parkings au pont du diable et sur notre commune sont opérationnels ; il est suggéré de rajouter un panneau au niveau de la station d'épuration à l'entrée du village afin d'informer les visiteurs lorsque les parkings sont complets afin qu'ils ne s'engagent pas dans la circulation. L'organisation d'un retournement au niveau de l'entrée du parking St Laurent est aussi évoquée.

Un internaute interroge les élus au sujet des transports scolaires mis en place pour la rentrée 2024-2025. Au vu des faibles effectifs vers les établissements primaires, Ecoles d'Aniane et Saint Jean de Fos, il est difficile pour Hérault Transport de mettre en place un service de transport scolaire. A suivre...

II- SEANCE PUBLIQUE :

Date de Convocation : 03/05/2024

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, VEDEL P, THEULE JC, KROGSDAHL A, STEHLE C,

Procuration : MINAZZO D à THEULE JC **Absent :** NICAISE V

MORESMAU JP est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

M. le Maire demande l'acquiescement pour rajouter une délibération à l'ordre du jour.

Vote : 8 voix pour

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 28/03/2024 :**

Vote : 8 voix pour

➤ **Délibération 28 -2024 Classement des archives : convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault :**

Les collectivités territoriales ont l'obligation de conserver et de mettre en valeur leurs archives publiques. La gestion de ces archives se fait sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat et dans le respect de la législation en vigueur en matière d'archives.

Eu égard à la complexité et la technicité de cette mission, l'article L.452-40 du Code général de la fonction publique offre la possibilité aux collectivités de recourir au Centre de gestion pour l'accomplissement de cette mission.

Les archives communales de Saint-Guilhem-le-Désert ont été classées entièrement par la mission archives du CDG34 en 2002. Une mise à jour a eu lieu en 2013. Aujourd'hui le suivi de l'archivage peut être assuré par une prestation de maintenance qui consistera à collecter, trier, éliminer, classer et inventorier les archives produites depuis la dernière Intervention de l'archiviste. Cette intervention a été estimée à 15 jours pour un métrage linéaire à traiter de 21,20 m pour un montant de 3 200 € ttc.

Le Conseil Municipal DÉCIDE à **8 voix POUR** de confier la gestion des archives à la mission archives du CDG 34,

➤ **Délibération 29 -2024 Protection sociale complémentaire : convention de participation pour la couverture du risque prévoyance au profit des agents communaux Mandat donné CDG34 :**

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Elle introduit notamment une **obligation** pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de santé à compter du 1er janvier 2026. Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le CDG a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1er janvier 2025.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal décide par **8 voix pour** de :

- Donner mandat au CDG 34 pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental
- Donner mandat au CDG3 4 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

➤ **Délibération 30-2024 Acquisition de 12 palettes de Tuf : Signature d'une Convention d'acquisition entre la commune & A. Hombert :**

Dans le cadre du projet de consolidation de la partie Nord-Est des remparts du Château du Géant, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se procurer des pierres d'harpages en « Tuf ». Or aujourd'hui il est très difficile de trouver des carrières qui exploitent ce genre de matériaux. Alice Hombert, dispose d'un volume de 23 « équivalent- palettes » de ce même matériau dont la valeur par palette est estimée à 300 euros. Il a été estimé par les études préalables que la moitié de ce stock serait suffisant pour mener à bien ses travaux de conformation. M. le Maire propose d'acquérir ce matériau sur la base de la valeur de 12 « équivalent- palettes » soit 3600 €. M. le Maire soumet au Conseil Municipal le vote d'une convention d'acquisition qui stipule les conditions de mises à disposition. Le conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré **ACCEPTE par 8 voix Pour** L'acquisition des 12 palettes de tufs tels que mentionné dans la convention Et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

➤ **Délibération 31- 2024 - Attribution des Subventions aux associations au titre de l'année 2024**

A la suite de leurs demandes et après avoir étudié leurs dossiers,

Au vu de l'intérêt que représentent les différentes actions des associations pour la population,

Il est proposé d'attribuer aux associations des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2024 telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous afin de contribuer à la bonne marche de leurs activités. M. le Maire propose de voter les subventions du tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montants 2024
Sur le Budget Général	
SYNDICAT DE CHASSE ST HUBERT	2 500,00 €
ASS. PÊCHE LA GAULE ANIANAISE	1 550,00 €
ASS LES SOUMIAIRES	1 500,00 €
ASS SPORTS ET LOISIRS	1 500,00 €
ASS AU VILLAGE	300,00 €
ASS LES TERRASSES DE GELLONE	1 000,00 €
AFA	600 ,00 €
ASS La Boule des Sautas Rocs	1 000,00 €
Fédération des acteurs économiques St Guilhem	300,00 €
Total Budget Général	10 250,00 €
Sur le budget Culturel- Musée	
LES AMIS DE ST GUILHEM	2 500,00 €
THÉÂTRE DU BOUT DU MONDE	1 500,00 €
ASS LA CHORALE DE ST GUILHEM	1 200,00 €
ASS LES CHEMINS DE ST JACQUES EN LR	300,00 €
Total Budget Musée	5 500,00 €
Total Général	15 750,00 €

Des subventions exceptionnelles pourront être votées et accordées en cours d'année. Ces subventions porteront sur une action précise et seront versées a posteriori sur présentation d'un bilan qualitatif et financier des projets ainsi que des justificatifs des dépenses engagées à concurrence du montant de la subvention octroyée

Le Conseil municipal **par 8 voix pour**

1°) approuve l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2024 telles que récapitulées ce dessus,

2°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts aux budgets.

➤ **Délibération 32 -2024 : Participation financière au film documentaire « Arbres Remarquables »,**

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'à l'occasion des 30 ans de l'association Arbres et avec le concours de la LPO, le dernier volet de la trilogie sur les arbres remarquables va être produit.

Ce documentaire sera diffusé dans les salles de cinéma et gratuitement dans les écoles, collèges, lycées et universités. Ce dernier épisode s'intitule « Les arbres remarquables au cœur de la biodiversité ». Pour lancer la production de ce film un appel aux dons est lancé.

Pour rappel, L'association A.R.B.R.E.S. a labellisé en octobre 2020 le platane de notre commune qui a rejoint la liste de plus 700 arbres inventoriés par l'association de mise en valeur du patrimoine vert en France. M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire un don de 100 € à l'association Arbres pour la réalisation de ce projet documentaire ; en effet il est important de faire découvrir à un large public la place des arbres dans la biodiversité.

Le Conseil Municipal Décide de verser la somme de 100 € pour la production du documentaire « Les arbres remarquables au cœur de la biodiversité ».

Vote : 8 voix pour

➤ **Délibération 33 -2024 - Demandes de subventions Travaux consolidation du château 2eme tranche,**

Après une première tranche de travaux d'urgence consistant à cristalliser la façade sud du château, réalisée en 2023, la commune de Saint-Guilhem a confié aux architectes R. Gavach-Pépin et B. Debroas l'étude d'une seconde phase. Elle consiste à consolider la façade nord, la sécurisation de la plateforme pour une mise en tourisme du site, le réaménagement du sentier d'accès. Le budget prévisionnel des travaux s'élèvent à 157 798 euros HT.

M. le Maire propose le plan de financement suivant pour la réalisation de ce projet

Dépenses		Recettes		
Travaux	157 798 €	Région	20.00 %	31 560 €
		Département	30.00 %	47 340 €
		Communauté de communes	9.50 %	15 000 €
		Fondation du Patrimoine	10.00 %	15 780 €
		Autofinancement	30,50 %	48 118 €
Total	157 798 €	Total	100,00%	157 798 €

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

- Sollicite les différents partenaires à hauteur du plan de financement tel que présenté ci-dessus,

- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote : 8 voix pour

➤ **Délibération 34-2024 - Demandes de subventions : Déplacement de l'Autel dit de Guilhem et réaménagement absidiole sud :**

La commune de Saint-Guilhem a confié à l'agence Duthilleul l'étude en vue du déplacement et de la mise en valeur de l'autel médiéval de Guilhem. Le projet présenté aux services de la DRAC ainsi qu'à la communauté religieuse a reçu un accueil très favorable.

Il consiste à déplacer ledit autel dans l'absidiole sud qui sera réaménagée (reprise du sol, des soubassements, des parements verticaux et des voûtes, des vitraux ...).

Une mise en scène remplaçant l'objet dans son contexte liturgique est prévue. Une médiation expliquant l'autel, son histoire et son iconographie sera mise en place.

Afin de valoriser l'autel, un éclairage adapté sera installé ainsi qu'un dispositif de « mapping » permettant aux visiteurs d'appréhender toute la gamme chromatique qu'il présentait.

Le montant prévisionnel s'élève à 178 880 € HT, M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Opération	178 880 € HT	DRAC	30 %	53 664 €
		Région Occitanie	15 %	26 832 €
		Département	15 %	26 832 €
		CCVH	20 %	35 776 €
		Autofinancement	20 %	35 776 €
Total	178 880 €	Total		178 880 €

Le Conseil Municipal par **8 voix pour** :

- Valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Solliciter les différents partenaires à hauteur du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne marche de cette décision.

C'est le premier projet qui s'inscrit dans l'opération Gellone 2050. La Drac ne subventionnerait que les travaux, mais pas la médiation -

M. B LARBIOU demande si des fouilles auront lieu dans la chapelle sud ? A ce stade la DRAC n'y est pas favorable.

➤ **Délibération 35-2024 Demandes de subventions : Etudes Gellone 2050**

Dans le cadre du projet « Abbaye de Gellone 2050 », la municipalité souhaite étudier sur la faisabilité de la création d'un centre d'interprétation patrimonial à partir du réaménagement et de l'extension de l'actuel musée lapidaire de l'abbaye afin de proposer aux visiteurs un parcours immersif d'initiation et de découverte de l'édifice et de son histoire.

La réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la création de ce centre d'interprétation patrimonial de l'abbaye de Gellone (tranche ferme), ainsi que la réalisation d'une étude de programmation (en tranche optionnelle) pour un budget prévisionnel de 120 000 euros HT sont les prémices de cette opération.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Opération	120 000 € HT	DRAC	40 %	48 000 €
		Région Occitanie	15 %	18 000 €
		Département	15 %	18 000 €
		CCVH	10 %	12 000 €
		Autofinancement	20 %	24 000 €
Total	120 000 € HT	Total		120 000 €

Le Conseil Municipal par **8 voix pour**

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les différents partenaires à hauteur du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne marche de cette décision.

➤ **Délibération 36-2024 - Parking Brunan : Création d'un tarif professionnels « eaux vives » très saison estivale :**

La commune de SAINT GUILHEM reçoit durant la saison estivale de nombreux pratiquants d'activités d'eaux vives. Les gorges de l'Hérault plus particulièrement entre le village et le Pont du Diable, sont un haut lieu de la pratique du canoë, canyoning et autres activités nautiques. Plusieurs professionnels sont présents sur le site.

Afin de canaliser les véhicules, en supplément des navettes mises en place au départ de la commune de Saint-Jean-de-Fos, dans le cadre d'un dispositif élaboré en concertation avec la Cté de Commune au titre du Grand Site de France, afin de limiter le stationnement dans les Gorges, M. le Maire propose de mettre le parking de Brunan à disposition durant la période de circulation des navettes « canyoning » (comprise entre le 29 juillet et 26 août) moyennant la somme de 150 € par semaine par véhicule proposés pour un maximum de 4 forfaits par professionnel.

Les agents assermentés de la commune sont habilités à contrôler le stationnement. Ils veilleront donc au respect de cette nouvelle réglementation.

Le Conseil Municipal accepte à hauteur de **8 voix pour** de créer un forfait stationnement pour les professionnels d'activités d'eaux vives et leurs clients moyennant 150 € par semaine par véhicule pour un maximum de 4 forfaits par société sur la période précédemment citée.

➤ **Délibération 37-2024 - Réalisation d'un Film documentaire « Cloisters, l'odyssée des cloîtres »**

Convention de partenariat avec la société Passé Simple :

La société Passé Simple représentée par son gérant, Jean-Marc Saunière, a décidé de produire un film documentaire dont le titre provisoire est « CLOISTERS, l'odyssée des cloîtres ».

Le scénario original de ce film documentaire d'une durée d'environ 90 minutes, conçu par Marc Azéma, raconte l'histoire des 4 cloîtres d'Occitanie (St-Guilhem-le-Désert, St-Michel-de-Cuxa, Bonnefont-en-Comminges, Trie-sur-Baïse) à l'origine de la création du musée du MET Cloisters à New York.

La convention porte sur la réalisation d'un film documentaire propre à l'histoire du Cloître de St-Guilhem-le-Désert, d'une durée d'environ 13 minutes, qui sera réalisé à partir des ressources filmiques à savoir :

- des rushs vidéo (incluant des vues en drone) concernant l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert
- des plans montrant des restitutions en images animées (synthèse 3D) du cloître de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert (vues aériennes, vues au sol).

La convention proposée en vue du partenariat stipule les conditions de participation de la commune à ce projet ainsi que les modalités d'acquisition des droits d'exploitation.

La participation financière de la commune de Saint-Guilhem-le-Désert s'élèverait à 15 000 €.

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, par **8 voix pour** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la société Passé Simple pour la réalisation du film documentaire « Cloister : l'Odyssée des Cloître »


Il ne s'agira pas de remplacer le film actuel mais mettre davantage en avant les éléments qui sont entreposés au Cloister Museum à New-York. Des échanges pourraient être envisagés avec le Cloister museum. Le Préfet a proposé d'intervenir auprès de l'ambassadeur de France à New-York afin de faciliter nos échanges.

M. B LARBIOU souligne que le regard historique du scénario devra être vérifié.

Vote : 8 Voix Pour

La séance est levée à 19h50

Robert SIEGEL,
Maire,



La/ Le Secrétaire de Séance,



Approuvé en séance publique du conseil Municipal du 23 juillet 2024.

Date affichage :

24 JUL. 2024

